



Date de génération de ce justificatif : 01/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES – Constitution de société

Référence : L030556

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 28 mars 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



SELARL NOTALEX 22 Notaires associés 13 Rue Pierre Le Gorrec 22000 SAINT-BRIEUC STATUTS « GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES » Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me de VILLARTAY, notaire à Saint-Brieuc, en date du 7 mars 2025. Dénomination : «GROUPEMENT FORESTIER DES JARMINIERES » par abréviation « GFDJ » . Forme : groupement foncier agricole, société civile. Siège fixé à MILIZAC-GUIPRONVEL (29290), 6 Lervir. Objet : Le groupement a pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit. A ces fins, il accomplira toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet ou qui en dérivent normalement et notamment les acquisitions de terrains boisés ou à boiser, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil. Durée de la société : 99 années à compter de l'immatriculation. Capital social fixe : NEUF CENT MILLE EUROS (900.000,00 €). Apports en nature : 1/ Cinq parcelles à LOUISFERT (Loire- Atlantique) Chemin des Communs, en nature de chemin, bois et forêts exploités. 2/ Trente-trois parcelles à MOISDON LA RIVIERE (Loire-Atlantique) Au lieudit « Forêt Pavée » , en nature de bois et forêts soumis à exploitation forestière et parcelles de terre attenantes. Evaluation des parcelles : 900.000,00 euros. Cession de parts et agréments : Toute cession de parts d'intérêts est obligatoirement constatée par un acte écrit, authentique ou sous seing privé.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Toute cession entre associés est libre dans les limites prévues statuts. Toute cession à un tiers doit recevoir l'accord de l'autre associé dans les conditions prévues aux statuts. La société sera immatriculée au RCS Brest. Premiers gérants : Monsieur François de FRESLON de la FRESLONNIÈRE, demeurant à MILIZAC GUIPRONVEL (29290) lieudit 6 Lervir. Monsieur Antoine de FRESLON de la FRESLONNIÈRE, demeurant à PLEUGUENEUC (35720) 8, la Lande Besnard. Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)